

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-12-2017

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR  
LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-12-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 300-2015**

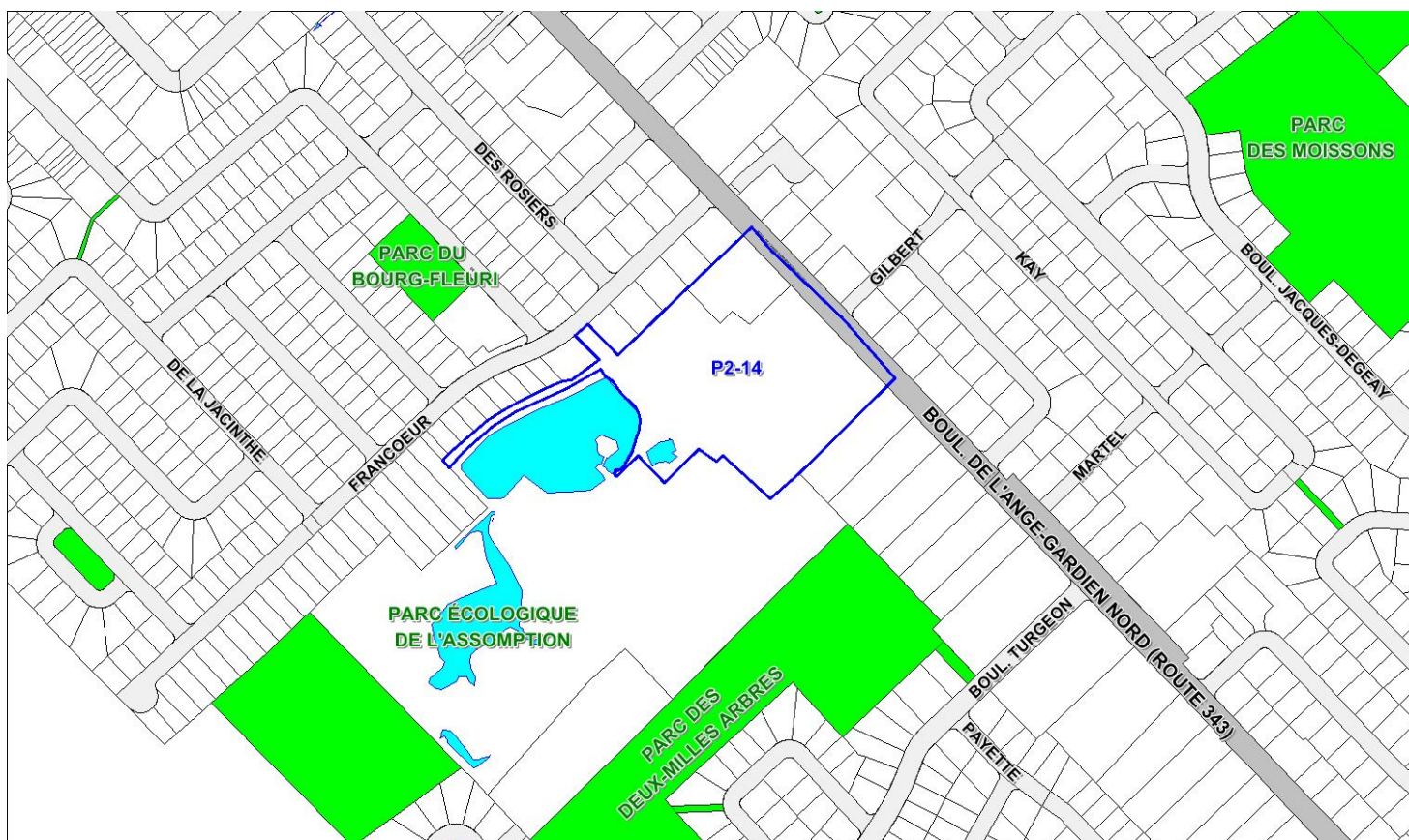
#### **PRENEZ AVIS :**

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **6 juin 2017**, le premier projet de règlement suivant et intitulé :

#### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-12-2017**

**Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :**

- Modifier la grille de la zone P2-14, de manière à abroger les usages H1 et H2.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 20 juin 2017, à 19 h**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
3. L'objectif de ce projet de règlement est de :
- Modifier la grille de la zone P2-14, de manière à abroger les usages H1 et H2.



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 300-12-2017 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 379, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 7 juin 2017 et publié le 13 juin 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville